

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 6 (1861)  
**Heft:** 5

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE

## SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

Nº 5

Lausanne, 13 Mars 1861.

VI<sup>e</sup> Année

**SOMMAIRE.** — **De la défense et de la neutralité de la Suisse. — II.** — **Bibliographie.** *Armes rayées, par Mangeot.* — *Avenir de la cavalerie, par le colonel baron d'Azémar.* — **Nouvelles et Chronique.**

### DE LA DÉFENSE ET DE LA NEUTRALITÉ DE LA SUISSE.

#### II.

Nos lecteurs ont pu prendre connaissance, dans notre dernier numéro, de l'intéressant discours prononcé par M. le général Dufour devant Messieurs les officiers de Genève. Nous hasardons aujourd'hui quelques réflexions sur cette même matière.

Personne ne contestera la sagesse des appréciations et des recommandations politiques par lesquelles l'honorable orateur a débuté, et nous comprenons facilement que de telles vues, sortant d'une telle bouche et formulées avec autant de bonheur d'expression, aient été accueillies par d'enthousiastes applaudissements. Pour notre part, nous nous y associons pleinement, et nous avouons n'avoir jamais rencontré, si ce n'est peut-être dans quelques pages de l'*Histoire critique de la Révolution*, de définitions à la fois aussi claires et aussi justes sur la neutralité de la Suisse, sur son vrai caractère européen, sur les biens qu'elle nous assure et sur les devoirs qu'elle nous impose.

Nous avons vu entre autres, avec un vif plaisir, que l'honorable général ait insisté sur la nécessité d'amener nos voisins à la conviction que nous sommes capables de maintenir seuls notre neutralité et d'empêcher tout passage de troupes étrangères sur notre sol, ou au moins de retarder suffisamment ce passage pour qu'il ne puisse s'effectuer avec profit.

Cette tâche de persuasion, si simple qu'elle paraisse au premier abord, est difficile, et le devient chaque jour davantage. Nos lecteurs auront pu voir déjà, par divers articles de la *Revue militaire*, que ni les Français, ni les Autrichiens, ni les Prussiens ne comptent sûrement sur la neutralité réelle du sol suisse en cas de conflagration